

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
 dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
 Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Sortie annuelle du Comité des Fêtes de la Saint-Roman.  
 Mouvement du Port de Monaco.

### LA VIE ARTISTIQUE :

A propos des Ballets russes.

## ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Comité des fêtes de la Saint-Roman qui organise avec la plus louable activité les jolies fêtes d'été de Monaco, a fait, la semaine passée, sa promenade annuelle. Un grand nombre d'invités s'étaient joints aux membres du Comité. Des dames, des jeunes filles prenaient place, dès six heures du matin, dans le train de Nice. Après un déjeuner rapide, les excursionnistes montaient en automobile et, traversant les localités de Cagnes et de la Colle, arrivaient à neuf heures et demie au parc de Saint-Donat. Les jeux, la promenade, la pêche occupèrent la matinée. Puis à midi, le déjeuner fut servi sous de beaux ombrages au bord de la rivière. M. Imbert, président du Comité, occupait le milieu de la table d'honneur, ayant à ses côtés M. Trastour, adjoint au Maire de la Colle, et M. Fontana, conseiller national, représentant le Maire de la Condamine.

Au champagne, M. Imbert prononça l'aimable discours que voici :

Mesdames, Messieurs,

Notre sortie annuelle me procure le plaisir de saluer respectueusement M. le Représentant de la charmante localité de la Colle. Je prierai M. Trastour de bien transmettre à M. le Maire tous nos remerciements pour cette marque de sympathie.

Mon premier devoir sera de présenter nos hommages les plus respectueux à vous, Mesdames et Mesdemoiselles, dont la grâce et le sourire sont la plus belle parure de ce banquet.

J'ai aujourd'hui l'insigne honneur de dire de nouveau à M. le Maire de Monaco, M. Crovetto, à M. Fontana et à M. Médecin, représentant les Municipalités de la Condamine et de Monte-Carlo, la joie que nous ressentons de les voir assis à nos côtés. Ce témoignage de leur bienveillance nous touche profondément.

Que M. de Saint-Cyr, le distingué sportman, soit le bienvenu parmi nous.

C'est avec une bien vive satisfaction que je constate l'empressement que les présidents ou représentants des Comités et Sociétés monégasques ont mis à répondre à l'invitation de notre Comité. Je leur en suis infiniment reconnaissant. Une mention toute spéciale à notre jeune sœur, le Saint-Pierre-Club, à qui je souhaite longue vie et prospérité.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à la Société des Bains de Mer, à la Société du Gaz, à la Société d'Electricité et à leurs éminents chefs de Service, nos si aimables collaborateurs.

A la Presse, à nos invités, à notre musique, à vous tous, mes chers amis du Comité qui me rendez toujours la tâche de président plus facile.

Maintenant que j'ai essayé de payer mon tribut de reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu nous honorer de leur présence, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de lever respectueusement mon verre en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco, en l'honneur de S. A. S. le Prince Louis, en l'honneur du Premier Magistrat de la République Française.

Je bois à M. l'Adjoint du Maire de la Colle, aux Municipalités de la Principauté, à vous, Mesdames et Demoiselles, aux Sociétés Monégasques si dignement représentées ici.

A la Presse !

A tous nos invités !

A vous tous, Messieurs !

M. Crovetto, au nom des Maires de la Principauté, remercia le Comité de son invitation, le félicita de ses efforts à créer à Monaco, sur le vieux rocher, un centre d'attractions estivales très renommées; il retint, de M. Imbert, sa promesse de faire plus beau encore l'an prochain et leva son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain et de S. A. S. le Prince Héritaire et but à la prospérité de l'œuvre du Comité et à tous les sociétaires.

M. Trastour répondit éloquemment au nom de M. le Maire de La Colle.

Au nom de la Presse, M. July, rédacteur en chef du *Petit Monégasque*, fit l'éloge du Comité qui célèbre si élégamment la Saint-Roman et qui conduit ses invités, cette belle journée d'août, dans ce site délicieux de Saint-Donat où l'onde murmurante convie à de poétiques rêveries, où la chère est exquise et le vin délectable. Il porta la santé de M. Barthélemy Imbert qui, dans l'organisation de cette sortie, a vraiment affirmé une incomparable maîtrise; il leva son verre en l'honneur de M. Farret, représentant le Gouvernement, et en l'honneur des gracieuses invitées dont le sourire et la grâce donnent tant de prix à cette aimable réunion.

M. l'abbé Jeannin, de Monaco, succède à M. July. Il établit éloquemment qu'à Monaco même il y a assez de ressources artistiques et de généreuses initiatives pour y attirer l'élite des étrangers. Il fait un vif éloge de l'activité de M. Barthélemy Imbert et est très applaudi.

Prirent encore la parole, MM. S. Olivié, au nom des Sociétés invitées, et M. Seneca, au nom des musiciens, qui, entre les toasts, exécutèrent la *Marseillaise* et les Hymnes monégasque et italien.

A la fin du repas, un groupe de sociétaires et d'invités eut la gracieuse pensée d'offrir un magnifique bouquet à M<sup>me</sup> Marie Imbert et à M. M. Imbert, à l'occasion de leur fête.

Vint le tour des artistes. On applaudit successivement MM. Record, Ch. Bronfort, V. et S. Olivié, Nef.

Un bal fut ensuite organisé et ne cessa qu'au moment du retour.

A sept heures les automobiles arrêtaient les voyageurs devant un restaurant renommé de la Californie.

On dansa encore jusqu'à 11 heures et l'on ne rentra à Monaco qu'un peu après minuit.

## MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 Août 1913.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses. — Destination, Marseille.

Vapeur Primo, italien, cap. Vago, venant d'Oneglia, — sur lest. — Destination, Oneglia.

Brick-goélette Angela-Madre, italien, cap. Traverso, venant de Gênes, — houille. — Destination, Antibes.

Quatre tartanes, venant de Saint-Tropez, — sable. — Destination, Saint-Tropez.

## LA VIE ARTISTIQUE

### A propos des Ballets Russes.

Ceux des lecteurs du *Journal de Monaco* — et c'est le plus grand nombre — qui ont applaudi aux représentations de ballet russe, dont le Casino de Monte Carlo a assuré la primeur à ses habitués, auront assurément plaisir à trouver ci-dessous les lignes enthousiastes que l'excellent poète Fernand Gregh consacre dans la revue musicale *S. I. M.* à l'un des plus originaux et des plus colorés de ces ballets.

Il est humain qu'on soit rassasié de ce qu'on a goûté avec le plus de délices; et il est bien sûr que nous nous lasserons un jour des ballets russes. Mais, je l'avoue, la plupart m'ont semblé cette année encore inépuisables en beautés et en leçons. Je voudrais même noter ici brièvement ce que l'un de ces spectacles, revu avec un enthousiasme aussi fervent que la première fois, m'a raconté dans sa langue merveilleuse de sons et de gestes.

Qu'on hésite à choisir entre trois ou quatre de ces chefs-d'œuvre, je le conçois; mais, pour moi, mon choix a été fait dès la première année. Sans doute *Schéhérazade* joint la volupté au meurtre, en un bouquet idéal que noue l'écharpe de la plus langoureuse et fière musique. — Sans doute, *L'Oiseau de Feu*, ce conte de nourrice moscovite du grand musicien qu'est Igor Stravinsky, évapore, avec un fort parfum oriental, toute l'essence poétique de notre *Belle au Bois dormant*, que nous envoient par bouffées les palpitations prisonnières de l'adorable Karsavina, oiseau femme aux bras plus souples que des ailes. Sans doute, *Le Spectre de la Rose*, concis et plein comme un poème de notre Gautier qui l'a inspiré, apporte dans l'infini sensuel de l'Orient une sorte de brève perfection, (dirai-je latine), tandis que *Petrouchka* nous offre, dans une espèce de Boilly slave, ce paradoxe exquis: de la Comédie italienne russifiée. — Je viens de citer, à mon avis, les plus belles réalisations des ballets russes. Mais les *Danses du Prince Igor* les dépassent par une primitivité ardente et triste qui va aux profondeurs de l'être.

Ç'a été, dans la révélation de ces spectacles, une révélation particulière. Je me rappelle, voici

quelques années, quand le rideau baissa pour la première fois sur l'harmonieux désordre immobilisé : il y avait une sorte de gratitude émerveillée dans l'acclamation. Dire qu'avec quelques corps agités en cadence sur quelques accords de cuivres, de cordes et de bois, on pouvait faire une telle beauté, si évidente, si immédiate, et si universelle !

La musique de ces danses, d'abord, est admirable. Elle a toute la mélancolie sauvage des horizons petits-russiens, et tout le déchainement d'une fantasia cosaque. C'est une ligne droite sur laquelle monte une flamme. Et le rythme y est quelque chose d'élémental. Il naît de plus loin que le cerveau du musicien, du profond d'une race où il a été scandé par les choses mêmes. On sent qu'à ce rythme ont collaboré le galop des chevaux domptés sur l'herbe rare de la prairie et les secousses des spasmes amoureux sous les étoiles. Et là-dessus flotte, comme une gaze qu'on balance, l'ondulation orientale, la morbidesse délicate et voluptueuse des slaves.

Mais cette musique déjà admirable, la danse la sublime ; elle en prend les thèmes comme des tremplins d'or ; là où les autres arts, harmonie et plastique, arrivaient — elle en bondit.

Quand, après les nostalgiques cantilènes des femmes, tristes comme le steppe au crépuscule, les hommes s'avancent en horde bariolée, arcs en mains, et commencent à trépigner du délire pyrrhique ; quand les lignes de leur ballet guerrier s'entrecroisent, se recourent, et se confondent, et que de temps en temps leur masse multicolore lance et darde, dirait-on, son chef plus agile, dans un geste de joie frénétique vers le ciel qui est presque un geste d'obsécration ; quand tous ensemble ils frappent de la corne de leurs arcs la terre natale comme pour en faire jaillir la Force latente, puis d'une flèche invisible que l'on suit dans les frises, visent le firmament inconnu où se cache leur Dieu, — c'est vraiment, de tous ces corps unanimement possédés du même génie, l'Ame originelle d'un peuple qui se dégage. On évoque, plus loin que la Russie d'aujourd'hui, d'où ces danseurs nous sont venus, plus loin que la Polovtsie où se passe le drame d'où elles sont tirées, on évoque la Scythie même, la lointaine Scythie, la Scythie barbare et merveilleuse, et par où la danse russe rejoint l'orchestrique grecque. Oui, à Tomes, au bord de l'Ister, Ovide nourri du lait des juments a dû entendre ces mélodées et assister à ces jeux de guerre, auprès des foyers fumants sur la plaine horizontale, par les premiers jours de printemps où la tristesse âpre de l'hiver fond en langueur et en folie. Et ces femmes qui tournent sur elles-mêmes, leurs pieds bottés de courtes bottes rouges, elles ont déchiré jadis Orphée aux rives de l'Hèbre ; un peu de son sang apollinien leur en est sans doute resté aux doigts, et c'est ce sang sacré qui, insinué dans leurs veines, cadence encore leurs pas sauvages et les ordonne en beauté. Mais surtout dans la strette finale, dans cette espèce de charge par rangs renaissante et triplée (invention admirable de M. Fokine), lorsque tous les danseurs se jettent en bondissant vers les spectateurs, c'est du fond des temps qu'ils semblent se précipiter en une migration soudaine, avec leurs femmes, avec leurs armes, avec, invisibles autour d'eux mais que l'on imagine, leurs animaux et leurs tentes de cuir et leurs charriots aux roues massives ; et lorsque ils s'arrêtent à la rampe en haletant et en

nous regardant, ce sont deux moments de l'humanité qui se confrontent...

\*  
\*\*

Danse, fête des gestes et des attitudes, gloire du mouvement, fonctionnement instantané et parfait des muscles innombrables, instant les plus beaux avec la minute de l'amour de cette périssable chair humaine, équilibre trouvé, rompu, repris, comme l'histoire des hommes et peut-être celle des mondes ; — danse, transfiguration physique, extase du corps — danse que tous les poètes ont aimée, devinant en toi par un sûr instinct la sœur charnelle de la poésie, — tu es venue nous faire souvenir, en dépit de tous les mots pédants, que l'art est une chose très simple, très primitive, enfantine même, et que c'est de cela qu'est faite sa puissance. Sois-en remerciée ! Et vous en particulier, merveilleuses Danses du Prince Igor, vous ne nous avez pas seulement charmés, et, davantage, émus ; vous avez augmenté l'idée que nous avons du pays d'où vous venez. Vous nous avez fait sentir combien les Russes sont vraiment un peuple jeune, et quel avenir immense ils ont devant eux, immense comme leur pays sur la carte. Affleurant à peine de la barbarie et déjà raffinés, rustres en bas, presque morbides en haut, ils nous font penser au xvi<sup>e</sup> siècle français, aux Valois grossiers et artistes, mangeant avec leurs doigts et cousus de perles. Ils ont encore devant eux tout ce que nous avons derrière nous, la lente ascension vers la perfection, la maturation de leur jeune génie encore vert, le classisme. Mais déjà leurs coups d'essai révèlent un grand peuple aux virtualités infinies. Danses, vous êtes l'avant-printemps d'une nation qui a déjà commencé à nous donner dans la musique, ce premier chant de toutes les races, et dans les lettres, leur second aveu, un art absolument original. Et même — qu'on ne s'étonne pas de cette idée : pour qui essaie de voir de haut, tout se répond dans le génie d'un peuple, et d'ailleurs, il n'y a ni haut ni bas dans les âmes pas plus que dans le ciel, — ces danses révèlent de telles puissances vierges de douleur et de joies, une telle vitalité, une telle naïveté, une telle foi, en un mot, qu'on peut se demander même si le peuple qui s'exprime en elles ne possède pas le secret de cette auguste ingénuité qui crée le Divin, et ne sera pas apte de lui donner, un jour, la forme nouvelle que vont réclamer nos races plus anciennes, en nos temps déjà trop mûrs sur l'arbre du destin.

FERNAND GRECH.

ADMINISTRATION DES DOMAINES  
DE S. A. S. M<sup>SE</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le neuf juillet mil neuf cent treize,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>SE</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

M. LOUIS MÉDECIN, propriétaire et M<sup>ME</sup> JULIE LORENZI, son épouse, demeurant ensemble à La Condamine, rue Florestine ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

Du droit de passage sur une bande de terrain, de la contenance approximative de quatre-vingt-quinze mètres carrés, sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, formant trottoir le long de la façade de l'hôtel du Helder. Ladite bande cadastrée n° 293 p. section D, confrontant : du nord, le boulevard des Moulins ; de l'est, M. Grinda ; du midi, l'hôtel du Helder ; de l'ouest, l'avenue de la Madone.

Ledit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de trois mille neuf cent soixante francs, ci. .... 3.960 fr.

Une expédition dudit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire audit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-six août mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines,  
PALMARO.

ADMINISTRATION DES DOMAINES  
DE S. A. S. M<sup>SE</sup> LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de la Principauté de Monaco, le quatorze juillet mil neuf cent treize,

Au profit de l'Administration des Domaines de S. A. S. M<sup>SE</sup> le Prince Souverain de Monaco, représentée par M. Charles Palmaro, son administrateur, demeurant et domicilié à Monaco ;

Contre :

1<sup>o</sup> M<sup>ME</sup> Claire-Geneviève AMAYON, veuve de M. Jean CRUZEL, épouse en secondes noces de M. Jules RUELLE, avec lequel elle demeure à Monte Carlo ;

2<sup>o</sup> M. Jean-Antoine CRUZEL, étudiant en pharmacie, demeurant à Marseille ;

3<sup>o</sup> M. Pierre-Alexandre-Etienne-Marie CRUZEL, actuellement soldat à Nice ;

4<sup>o</sup> M. Etienne-Henri CRUZEL, mineur, sous la tutelle légale de sa mère susnommée, avec laquelle il demeure à Monte Carlo ;

L'Administration des Domaines a été envoyée en possession :

Du droit de passage sur une bande de terrain, de la contenance approximative de quatre-vingt-deux mètres carrés, sise à Monte Carlo, boulevard des Moulins, et formant trottoir le long de la façade de la villa de la Madone, appartenant aux consorts Cruzel.

La dite bande cadastrée n° 301 p., section D, confrontant : du nord, la villa de la Madone ; de l'est, M. Mene-sini ; du midi, le boulevard des Moulins ; de l'ouest, le Domaine.

Le dit immeuble reconnu nécessaire à l'élargissement du boulevard des Moulins, ainsi qu'il résulte des Ordonnances Souveraines des 10 décembre 1909 et 17 mai 1910.

L'indemnité relative à cette expropriation a été fixée, par le même jugement, à la somme de trois mille trois cent quatre francs, ci. .... 3.304 fr.

Une expédition du dit jugement a été déposée aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble exproprié, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou

légal, sont invitées à les faire inscrire au dit Bureau dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ledit immeuble en sera définitivement affranchi; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai de quinzaine sus indiqué l'indemnité d'expropriation sera payée conformément à la loi, s'il n'existe aucun obstacle au paiement.

Monaco, le vingt-six août mil neuf cent treize.

L'Administrateur des Domaines.

PALMARO.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les huit et vingt-trois mai mil neuf cent treize, confirmé et réitéré par un autre acte reçu par le même notaire le seize août mil neuf cent treize, desquels deux actes des expéditions transcrites au Bureau des Hypothèques de Monaco le vingt et un août mil neuf cent treize, volume 128, numéro 14, ont été déposées ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté de Monaco;

M. EDOUARD-NICOLL DICKERSON, citoyen des États-Unis d'Amérique, rentier, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 25, a acquis :

De M. EUGÈNE-RAYMOND ROGANNE, sculpteur ornementiste, demeurant à La Condamine, boulevard de l'Observatoire, villa La Coquette;

Une villa située à La Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Révoires, boulevard de l'Observatoire, dite villa La Coquette, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée, avec dépendances, ensemble le terrain sur lequel elle est édifiée et qui l'entoure, y compris une bande de terrain de deux mètres de largeur située le long et à l'est de la propriété vendue, grevée d'une servitude de passage au profit des propriétés Garcin et Duretteste; le tout d'une superficie de cinq cents mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n° 90 partie de la section A, confinant dans son ensemble : au midi, à un chemin privé; au nord, à M. Garcin; à l'est, au Domaine de S. A. S. Mgr le Prince Souverain de Monaco; et à l'ouest, le boulevard de l'Observatoire.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent mille francs, ci..... 100.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble acquis, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-six août mil neuf cent treize.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les huit et vingt-trois mai mil neuf cent treize, confirmé et réitéré par un autre acte, reçu par le même notaire le seize août mil neuf cent treize, desquels deux actes des expéditions transcrites au Bureau des Hypothèques de Monaco le vingt et un août mil neuf cent treize, volume 128, n° 15, ont été déposées ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco;

M. EDOUARD-NICOLL DICKERSON, citoyen des États-Unis d'Amérique, rentier, demeurant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 25, a acquis :

De M. JEAN-MARIE GARCIN, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, demeurant à Lyon, place de la Miséricorde, n° 1;

Une parcelle de terrain située sur la commune de La Condamine (Principauté de Monaco), quartier des Révoi-

res, d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-douze mètres carrés soixante décimètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 90 partie de la section A, tenant : vers le nord-ouest, sur une façade de vingt et un mètres trente décimètres, aux terrains en bordure du boulevard de l'Observatoire et cédés à titre provisoire au Domaine Public de S. A. S. le Prince, pour l'établissement du dit boulevard; vers le sud-ouest, à M. Roganne; vers le sud-est, à une bande de terrain de deux mètres de largeur servant de passage; vers le nord-est, à la propriété Duretteste.

Ensemble tous les droits du vendeur sur la bande de terrain cédée à titre provisoire au Domaine pour l'établissement du boulevard de l'Observatoire et sur le droit de rétrocession résultant de l'acte de cession.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cinquante-quatre mille cent quatre-vingt-six francs, ci..... 54.186 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain acquis, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-six août mil neuf cent treize.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit juillet mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le premier août suivant, volume 128, numéro 4, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté;

La Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, société anonyme au capital de trente millions de francs, dont le siège est à Monte Carlo,

A cédé à titre d'échange :

A M. LOUIS MÉDECIN et M<sup>me</sup> JULIE LORENZI, son épouse, propriétaires rentiers, demeurant à la Condamine, rue Florestine, n° 1;

Un terrain situé à Monte Carlo, boulevard des Moulins, d'une superficie de cent quatre-vingt-dix mètres carrés, faisant partie du n° 113, de la section E du cadastre, détaché d'une plus grande propriété que la dite Société possède audit lieu, pour tenir : vers le sud, le boulevard des Moulins; vers le couchant, à M. et M<sup>me</sup> Médecin, échangistes; vers le levant et vers le nord, le surplus de la propriété de la Société des Bains de Mer.

Et, en contre-échange, M. et M<sup>me</sup> Médecin-Lorenzi, ont cédé et abandonné :

A la dite Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco;

Une parcelle de terrain située à Monte Carlo, lieu dit « Les Moulins », d'une superficie de trois cent huit mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 109, de la section E, à prendre dans une plus grande propriété qu'ils possèdent audit lieu, pour tenir : vers le sud, à la Société des Bains de Mer et par une hache, au surplus de la propriété de M. et M<sup>me</sup> Médecin; vers le couchant, à la même propriété; vers le levant, à la propriété de la Société des Bains de Mer, et vers le nord, à un chemin frontière.

Cet échange a eu lieu sans soulte.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les parcelles de terrain échangées, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-six août mil neuf cent treize.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un juillet mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le premier août mil neuf cent treize, volume 128, numéro 6, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté de Monaco;

M<sup>lle</sup> CATHERINE VERUTTI, commerçante, demeurant à La Condamine, rue Sainte-Suzanne, n° 9;

M. JEAN-JOSEPH VERUTTI, commerçant, demeurant au même lieu;

M. JOSEPH-BERNARDIN VERUTTI;

M. CONSTANT-JACQUES VERUTTI;

Et M<sup>lle</sup> ANNA-LOUISE VERUTTI;

Ces trois derniers mineurs sous la tutelle dative de M. LUIGI VERUTTI, commerçant, demeurant à La Condamine, rue Sainte-Suzanne, n° 9;

Ont acquis :

De M<sup>me</sup> MARIE-MATHILDE-THÉODORINE-JEANNE MARQUET, propriétaire rentière, demeurant à La Condamine, rue Grimaldi, villa Belle-Vue, veuve de M. JULES-ADOLPHE-HENRI BERAIL;

Un immeuble situé à La Condamine (Principauté de Monaco), rue Sainte-Suzanne, n° 4, comprenant deux corps de bâtiments : l'un, en façade sur la rue Sainte-Suzanne, élevé de trois étages sur rez-de-chaussée; l'autre, derrière le précédent, duquel il est séparé par une cour, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, ensemble la cour séparant les deux constructions; le tout porté au plan cadastral sous les numéros 278, 279, 280, 281 et 282 de la section B, pour une contenance de trois cent trente-neuf mètres carrés, confinant : au nord, la rue Sainte-Suzanne; à l'est et au midi, M<sup>me</sup> Gastaud-Médecin, et au couchant, les hoirs de M. Roch Médecin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre-vingt-cinq mille francs, ci..... 85.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble acquis, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-six août mil neuf cent treize.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

### Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco.

Société anonyme monégasque  
au capital de 1.100.000 francs.

### AVIS

Conformément aux résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 8 avril 1913, MM. les porteurs de titres de la Société Nouvelle de la Brasserie de Monaco sont avisés que les coupons suivants seront mis en paiement le 1<sup>er</sup> septembre prochain :

1<sup>o</sup> Le coupon 2 des actions de 1<sup>re</sup> série, actions numérotées du n° 1 au n° 2750 (titres verts), à raison de 12 francs;

2<sup>o</sup> Les coupons 1 et 2 des actions de 2<sup>e</sup> série, actions numérotées du n° 2751 au n° 5500 (titres violets), à raison de 6 francs;

3<sup>o</sup> Le coupon 7 des obligations, à raison de 25 francs.

Enfin, les 26 obligations dont les numéros suivent :

Nos 23, 58, 108, 116, 165, 199, 206, 286, 300, 340, 388, 407, 506, 510, 530, 588, 651, 751, 794, 819, 826, 828, 831, 859, 921, 999, seront remboursées, à raison de 500 francs par obligation (ex-coupon 7), également le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le montant des coupons ou obligations à rembourser est payable dans les principaux établissements de crédit de la Principauté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

# BAINS DE MER DE MONACO

## PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours  
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie)  
MASSAGE (manuel et électrique)

Un Service de Break dessert l'Etablissement  
et part toutes les heures de la place du Casino

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

### La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

### Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE  
C<sup>ie</sup> D'ASSURANCES  
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

## AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets  
PRIX MODÉRÉS

## AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. Téléphone 4.883

VENTES :: ACHATS  
GÉRANCES :: LOCATIONS  
RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES  
RECOUVREMENTS :: CONTENTIEUX  
RÉDACTIONS D'ACTES  
REPRÉSENTATIONS

ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie  
et contre le Vol.

Cabinet d'Affaires

autorisé par Arrêté ministériel.

====

E. C. AUDOLI, DIRECTEUR.

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

# LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

## 20 PAGES

GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'ÀUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et  
un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

## HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

## LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,  
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

## ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT  
FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la  
Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat  
et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<<

### LA FRANCE

Compagnie anonyme  
à primes fixes,  
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds ( Incendie ..... 92 millions  
de garantie ( Vie..... 103 millions  
Valeur des immeubles de la C<sup>ie</sup>..... 50 millions  
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions  
Capitaux assurés au 1<sup>er</sup> Janvier 1912 :  
**246 milliards 953 millions 428.000 fr.**

### LA CONCORDE

Compagnie anonyme  
à primes fixes,  
fondée en 1905.

Capital social ..... 6 millions 800.000 francs  
Fonds de garantie ..... 9 millions 863.696 francs  
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.  
au 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.  
Retraite. ——— Incendie et Explosions.  
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———  
—— Responsabilité civile et professionnelle.  
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.  
Vol et Malversations.

## LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto  
Boulevard de l'Ouest, MONACO

## AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes  
de fonds de commerce, villas, immeubles, indus-  
tries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes,  
Représentations aux faillites, Assurances de  
toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON

Seuls propriétaires et agents généraux

**Le Monde**, C<sup>o</sup> anonyme d'assurances, contre l'Incendie,  
le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du  
gaz, électricité et autres explosifs.

**La Zurich**, Assurances contre les Accidents du travail,  
chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de mai-  
son, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912.  
Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société  
anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à  
660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401  
à 4410 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913.  
Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer  
et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, du 6 août 1913.  
Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer  
et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 026.473.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913.  
Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo,  
portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

## LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

### RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.